

TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Guide accompagnateur touristique

Le titre professionnel guide accompagnateur touristique¹ niveau 4 (code NSF : 334t) se compose de deux activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP).

Le guide accompagnateur touristique fait découvrir un territoire et son patrimoine à différents publics, individuels ou groupes, qu'il encadre lors de balades, de visites guidées, d'excursions ou de circuits.

Pour chaque public ciblé, il effectue des recherches documentaires et de terrain afin d'élaborer un itinéraire lié à un territoire ou un patrimoine. Il réalise des fiches commentaires et détermine le ou les thèmes à aborder, ainsi que le format d'animation de sa visite guidée. Il réalise les supports en utilisant des médias adaptés aux visites et aux publics. Il rédige le programme technique de sa prestation pour une offre clients attractive.

Le guide accompagnateur touristique participe à la promotion des visites guidées en réalisant des supports de communication multimédia. Il diffuse les informations via internet ou en présentant les offres directement aux publics dans l'établissement, à l'occasion d'événements locaux ou sur les lieux de visite. Il accompagne les différents publics tout au long de la prestation, en veillant à la sécurité et au confort des participants, en assurant la logistique, la médiation avec les éventuels prestataires et partenaires. Il peut avoir à gérer les aspects financiers, contractuels et réglementaires. Il adapte la prestation aux aléas et contraintes et s'assure de la qualité de la visite et de la satisfaction des participants. Si besoin, il vérifie l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Le guide accompagnateur touristique anime dans le cadre légal une visite guidée sur un site naturel ou patrimonial. Il utilise les techniques de

guidage et des supports d'animation pour faire découvrir un site et son contexte dans une ambiance favorisant l'expérience du visiteur.

Le guide accompagnateur utilise l'anglais au niveau B2 du CECRL (Cadre européen commun de référence des langues). Une seconde langue étrangère et des notions d'une langue régionale peuvent être requises dans certains contextes.

En général, il exerce seul ses activités lors du guidage et souvent en équipe pour l'élaboration et la préparation de la prestation. Il travaille sous la responsabilité d'une hiérarchie ou d'un commanditaire.

Le guide accompagnateur touristique travaille en tant que salarié avec différents types de contrat (contrat à durée indéterminée, contrat de travail annualisé, contrat à durée déterminée, contrat à durée déterminée saisonnier) ou en qualité d'auto-entrepreneur. Il exerce son emploi pour le compte d'une commune, d'une entreprise d'accueil sur site touristique, un office de tourisme, une structure d'hébergement, un autocariste ou un organisateur de voyages.

Les horaires de travail sont irréguliers et soumis aux contraintes des organisations logistiques des prestations. Le guide accompagnateur touristique est amené à effectuer de nombreux déplacements sur des courtes et longues distances et sur des durées variables dans le respect du droit du travail et des conventions collectives.

■ CCP - Établir une prestation de visite touristique

- Concevoir une offre de visites guidées animées pour différents publics.
- Concevoir des contenus et des supports pour des visites touristiques en français et en anglais.
- Promouvoir des visites auprès de différents publics en français et en anglais.

■ CCP - Accompagner et guider des visiteurs touristiques

- Accompagner des visiteurs lors d'une visite ou d'un circuit touristique.
- Animer une visite guidée sur un site naturel, patrimonial et touristique en français et en anglais.

Code TP -01322 référence du titre : **Guide accompagnateur touristique¹**

Information source : référentiel du titre : GAT

¹ce titre a été créé par arrêté de spécialité du 13 novembre 2013. (JO modificatif du 3 janvier 2024)

Emploi métier de rattachement suivant la nomenclature du ROME : G1201- Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives